

ARTS, LETTRES, LANGUES

Troisième année

Licence Musicologie

ECTS
60 créditsÉtablissement
Université Evry

Présentation

Le parcours "Administration" de la Licence Musicologie est destiné aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études par un master en administration de la musique (MSV, par exemple), ou souhaitant accéder à des formations nécessitant une connaissance du fonctionnement de la culture en France, ainsi que des compétences dans des disciplines qui lui sont corrélées, tels le droit ou la gestion.

Objectifs

Les objectifs du parcours "Administration" sont la spécialisation dans le domaine de la gestion et de l'administration culturelles, et l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences solides dans le domaine musicologique.

Savoir-faire et compétences

Outre les savoir-faire propres à la Licence Musicologie, le parcours Administration permet d'acquérir des compétences spécifiques liées au domaine de la gestion et de l'administration culturelles (droit, gestion, comptabilité, communication...).

Admission

Pré-requis obligatoires

Le parcours "Administration" de la Licence Musicologie s'adresse en priorité aux étudiants désirant s'orienter vers des formations ou des métiers propres au domaine de l'administration et de la gestion culturelle. Quelques connaissances dans des matières transversales, telles que le droit ou la communication, sont recommandées.

Et après



Poursuite d'études

À l'issue de la licence Musicologie parcours "Administration", les étudiants peuvent:

- postuler à l'un des masters proposés par le département : le master « Administration de la musique et du spectacle vivant » (MSV), qui s'adresse aux étudiants désireux d'accéder aux différents métiers de la gestion ou la médiation culturelles.
- accéder à d'autres formations permettant de préparer les concours de l'enseignement et de la fonction publique (master M2E par exemple).
- s'orienter vers des licences professionnelles et des masters pro (de médiation culturelle par exemple) visant une professionnalisation à court terme.

Passerelles et réorientation

Une demande de réorientation peut être formulée à l'issue de chaque semestre. Les dossiers sont examinés par une commission pédagogique. Dans le cas d'une demande de réorientation en Musicologie, la commission évaluera notamment le niveau de l'étudiant dans les disciplines musicologiques (théoriques et techniques notamment).

Insertion professionnelle

Domaines et métiers* : Métiers de la culture (médiation, gestion, administration, production, conception de projets culturels, communication...), journalisme

Concours : Divers concours de la fonction publique accessibles à l'issue d'une L3.

**Débouchés possibles à l'issue d'un master ou d'une formation spécifique*

Infos pratiques

Lieu(x)

📍 Evry

Programme

Organisation

Le parcours "Administration" concerne la L3 (semestres 5 et 6)

Contrôle des connaissances

 [Télécharger le règlement des études et charte des examens](#)

 [Télécharger les modalités de contrôle des connaissances](#)